

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DDEEES 159G Subvention à l'association Artisans du Monde Paris 20 (20^e), relevant du commerce équitable.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'attribuer une subvention à l'association Artisans du Monde Paris 20 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.400 euros est attribuée à l'association Artisans du Monde Paris 20 domiciliée 8 rue Boyer (20e) (n° SIMPA 53841, n° dossier 2014_00054), visant une aide financière pour renforcer ses actions de sensibilisation au commerce équitable.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 5.400 euros, sera imputée au chapitre 65, rubrique 911, nature 6574, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2013.